



Le directeur général



Secrétaire général

Résumé sommaire :
Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP¹ [République démocratique du Congo]

1. Contexte du CLIP

Le présent document, le *Country Level Implementation Plan* (CLIP) est fondé sur une série de consultations en République démocratique du Congo (RDC) réalisées à travers un Café Genre, que l'Union européenne (UE) a mené en décembre 2020 conjointement avec Onufemmes, à l'issue du GAP III. Les représentants des femmes venant des différents secteurs (public, privé, société civile, etc.) y ont contribué et leurs recommandations ont été retenues, telles que l'importance d'une promotion de la participation politique des femmes, du rôle des femmes dans la prise de décisions, et le renforcement de l'autonomisation de la femme sur le plan socio-économique. En plus, le gouvernement a été consulté, y inclus la Ministre de Genre, Famille et Enfant et la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge de Violences Sexuelles et basées sur le genre et de la Jeunesse, pour s'assurer que le CLIP est aligné aux priorités du gouvernement qui sont reprises dans la politique nationale genre de la RDC.

En outre, le CLIP est basé sur des données disponibles publiquement concernant le genre en RDC. Pour compléter ces données existantes, un Profil Genre Pays (PGP) pour la RDC est en cours de réalisation au moment de la rédaction de ce rapport².

2. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

La RDC reste en retard en ce qui concerne la réalisation de l'ODD n°5 qui concerne l'égalité des genres. Elle figure en avant dernière position (128ème sur 129 pays) de l'Indice 2019 du Genre³. Parmi ces défis nous pouvons citer les immenses inégalités qui persistent dans ce pays entre les hommes et les femmes ainsi que les garçons et les filles dans divers secteurs. Dans le gouvernement actuel dit « Union sacrée de la nation » du président Félix Tshisekedi, 27% des membres sont des femmes. Certes la présence féminine connaît une augmentation de 7 points de pourcentage par rapport au cabinet sortant, mais reste faible. A l'assemblée nationale, seulement 12% des membres sont des femmes et au sénat 20%. Sur le plan politique, les femmes demeurent donc minoritaires aux postes de responsabilité dans les instances de prise de décision⁴. Par ailleurs, la très grande majorité des femmes travaillent dans le secteur informel

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan.

² Le dernier PGP RDC date de 2014.

³ 2019 SDG Gender Index, accessible à l'adresse suivante: <https://data.em2030.org/2019-sdg-gender-index/explore-the-2019-index-data/#>

⁴ <https://www.dw.com/fr/rdc-des-femmes-si-mal-repr%C3%A9sent%C3%A9es-en-politique/a-56408833>

caractérisé par l'absence de la protection sociale. Si elles contribuent en grande partie à la productivité dans les divers secteurs, elles sont souvent marginalisées économiquement et professionnellement avec un taux d'activité inférieur à celui des hommes pouvant aller jusqu'à plus de 15 points de pourcentage en zone urbaine. De plus, la proportion des femmes disposant d'un salaire régulier est sept à huit fois inférieure à celle des hommes, et encore ces salaires sont inférieurs d'un quart à ceux des hommes. La coutume fait qu'elles ont peu ou pas d'accès à la propriété de la terre bien qu'elles participent activement à l'agriculture maraichère et vivrière. Il en va de même dans l'économie moderne, où elles jouissent que d'un accès limité au crédit, hormis quelques cas auprès des institutions de microfinance (IMF). Le nombre moyen d'enfants en RDC se situe à presque 6 enfants par ménage, avec une prévalence élevée de mariages et grossesses précoces (29% de filles mariées avant 18 ans), et une mortalité maternelle de 473/100 000 naissances vivantes. Aussi, de nombreux foyers sont dirigés par des femmes seules. Dans les zones en proie à des groupes armés, le viol est largement utilisé comme une arme de guerre. Quant aux zones post-conflit ou non touchées par les conflits armés, un nombre des cas de VBG très élevé continue d'être enregistrés.

De son côté, le Gouvernement de la RDC affirme son engagement en matière d'égalité des genres. Il a ratifié un grand nombre d'instruments juridiques internationaux et régionaux dont les Conventions des Nations Unies CEDEF (1979) et CEDAW (1979), les Résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), et 1888 (2009) du Conseil de Sécurité de l'ONU. La RDC a adhéré à la Plateforme de Beijing (1995), au Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des femmes en Afrique (1981) et à la Déclaration de Kampala (2011) sur l'éradication des violences sexuelles. Au niveau national, l'engagement du Gouvernement se traduit par des avancées dans l'arsenal juridique relatif aux inégalités de genre, à commencer par la Constitution qui consacre la parité et l'élimination des violences sexuelles. La loi n° 06/018, adoptée en 2006, renforce la répression en matière de viol et de violences sexuelles. Le Code de la Famille, quant à lui, a connu quelques modifications progressives.

Sur le plan stratégique, la Politique Nationale Genre (PNG), adoptée en 2009, est complétée par la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNVBG, 2009 et révisée en 2020) qui fournit un cadre opérationnel de référence pour l'ensemble des intervenants. Elle s'organise autour de 7 composantes: i) prévention des VBG ; ii) renforcement de l'autonomisation de la femme congolaise ; iii) renforcement de l'éducation sur les VBG dans le processus de socialisation des enfants et des jeunes ; iv) promotion de la sécurité et la protection des populations avec une perspective genre ; v) la prise en charge holistique des victimes ; vi) la justice et lutte contre l'impunité des auteurs de VBG ; vii) la collecte des données, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNVBG. La SNVBG est complétée par d'autres plans d'actions, tel que le Plan d'Action National de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité 2019-2022 (« PAN1325 II » de 2020). Comme son prédécesseur, le PAN 1325 II vise à promouvoir un environnement sécurisé en garantissant une implication équitable des femmes à la consolidation de la paix en RDC. La RDC a aussi adopté le Plan d'Action des Forces Armées de la RDC de lutte contre les Violences Sexuelles, ainsi que le Plan d'action sur la lutte contre la violence sexuelle par la police nationale congolaise (PNC).

3. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

Plusieurs objectifs thématiques spécifiques à poursuivre au moyen de dialogues et d'actions dans le cadre de ce troisième plan d'action ont été établi par l'UE et ses Etats-Membres en RDC, à savoir :

- Garantir l'absence de toute forme de violence basée sur le genre ;
- Promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs ;
- Renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ;
- Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité ;
- Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité ;
- Adresser les défis et capitaliser sur les opportunités offertes par la transition verte et la transformation digitale.

La sélection ci-dessus a été effectuée sur la base des données disponibles en matière d'égalité des sexes en RDC. Les représentants du secteur public, privé et de la société civile y ont activement contribué. Ce choix s'aligne parfaitement à l'objectif général de l'UE en matière d'égalité des sexes en RDC qui est le renforcement des droits politiques, sociaux et culturels des femmes congolaises, de même que leur autonomisation économique. Il tient également compte des domaines prioritaires du Plan Indicatif Multi-annuel (PIM) 2021-2027 pour la RDC, notamment celui de la Gouvernance, de la paix et de la sécurité, ainsi que celui du développement humain.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

La délégation de l'UE et ses États-Membres ont récemment relancé la tenue d'un dialogue politique régulier avec le gouvernement de la RDC. A partir de 2021, la Délégation de l'UE s'engagera également dans des dialogues sectoriels sur des domaines prioritaires afin d'assurer le suivi des engagements pris lors du dialogue politique annuel, avec les États-Membres de l'UE et les ministres nationaux concernés. L'un des domaines prioritaires retenus est celui des droits humains et de l'égalité des sexes, pour lequel seront présents à la fois le ministre des Droits de humains et la ministre du Genre, Famille, Enfant. Il s'agira d'un cadre formel et récurrent pour discuter des progrès et des défis liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, y compris les thèmes de la violence sexiste et sexuelle, de la participation politique des femmes, de l'autonomisation économique des femmes et des droits LGBTIQ+, entre autres.

Enfin, la DUE poursuivra son engagement avec la société civile sur le troisième plan d'action de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (GAP III), qui a commencé par leur participation active à l'identification des domaines prioritaires et se poursuivra par leur implication significative dans sa mise en œuvre et son suivi (voir section 2.2). Par ailleurs, tout au long de l'année, la délégation reste en contact étroit avec les organisations de femmes sur un large éventail de questions, en veillant à ce que notre porte soit toujours ouverte et en encourageant un dialogue continu avec les femmes et les hommes qui travaillent pour la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes en RDC.